



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2010

Collonges lès Premières, le 29/01/2010

Présents : MM. ROLLIN Jean Emmanuel, VIDAL Catherine, PETIT Philippe, FREI Philippe, BIONDI Jérôme, DUGIED Jacky, SAVROT Marielle, CROUZIER Vincent, CHAMEROY Agnès

Absents Excusés : MM ROMANO Guy, PORTERAT Philippe, BONIN Serge, TESSIER Christian (donne pouvoir à Mr PETIT Philippe), CARDINAL Virginie.

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Catherine

1) Convention ERDF

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de servitudes ERDF. Cette convention est conclue entre la mairie de COLLONGES LES PREMIERES et ERDF pour l'alimentation Tarif jaune 54 KVA sous station SES, rue de la Gare, réseau issu du poste « ECOLE ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

2) Voirie remise foncière

Monsieur le Maire informe que la Société des autoroutes APRR a chargé le Bureau Consultant BFC de Varanges (21) de la poursuite des opérations de Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.39 sur le territoire de la commune de COLLONGES LES PREMIERES ;

Il présente, pour avis, les plans de projets de délimitation de voie rétablie. Cette opération permettra de réaliser la remise foncière par acte administratif à titre gratuit. Les frais de transferts sont à la charge de la société APRR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de l'opération de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A.39 ;
- précise que tous les frais seront à la charge de la Société des autoroutes APRR ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux remises de ces voies.

3) Lotissement « Rue des Meix »

Une demande d'aménagement pour la création d'un lotissement « rue des Meix » a été déposée. La commission des travaux s'est réuni et a pris connaissance et a étudié le dossier. Le lotissement comprendra neuf maisons dont deux destinées à la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- donne un avis favorable, après avoir examiné ce projet.

4) Vote des taxes directes

Le Conseil Municipal procède à l'examen des taxes directes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le maintien des taxes au même taux :

 Taxe d'habitation : 7.43%

 Taxe foncière bâtie : 12.31%

 Taxe foncière non bâtie : 48.78%

Le Conseil municipal prend acte de la suppression de la taxe professionnelle

5) Investissement 2010

Monsieur le Maire présente ses projets d'investissement pour 2010 :

- une aire de jeux au lotissement rue de la Croix d'Argent,
- Aménagement de la rue des Meix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- charge Monsieur le Maire de contacter des entreprises en vue d'aménager une aire de jeux dans le lotissement de la Croix d'Argent et un bureau d'études pour aménager la rue des Meix.

6) Travaux de balayage des caniveaux

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise **WAWRZYNIAK Michel S.A.** pour le nettoyage des caniveaux des diverses voies de la commune pour 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'offre pour le balayage des caniveaux des voies de la commune pour un montant de : 3 passages par an à 252 € TTC le passage et 7.80 € TTC l'unité pour le curage par aspiration des décantations des regards grilles ou regards avaloirs.
- autorise Mr le Maire à signer cette offre.

7) Sinistre de l'Ecole

Suite au sinistre survenu le 3/04/2009 sous le hall de l'école primaire, la Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne propose une première indemnité de 365 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte du remboursement des dégradations de l'école primaire,
- accepte l'indemnité proposée par la SMAB et autorise l'encaissement par le comptable de la commune.

8) Election des propriétaires membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Monsieur le Maire fait connaître que par une lettre du 16 décembre 2009, Mr le Président du Conseil Général de la Côte d'Or l'a invité à faire procéder par Le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 4 janvier 2010, soit plus de 15 jours avant ce jour et a été inséré dans le journal du Bien Public du 4 janvier 2010.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : MM. MOREAU RICHARD Nicole, MOREAU Jean-Claude, DUGIED Jacky qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidats en séance les conseillers municipaux ci-après : Mr ROLLIN Jean Emmanuel qui remplit les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : MM. MOREAU RICHARD Nicole, MOREAU Jean-Claude, DUGIED Jacky. Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de dix, la majorité requise est de six.

Sont élus :

- Mme MOREAU RICHARD Nicole : (10 voix) membre propriétaire titulaire
- Mr MOREAU Jean-Claude : (10 voix) membre propriétaire titulaire
- DUGIED Jacky (10 voix) membre propriétaire suppléant.

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un représentant au sein de cette commission. Se porte candidat Mr ROLLIN Jean Emmanuel

Est élu : Mr ROLLIN Jean Emmanuel (10 voix).

9) Recrutement d'animateurs supplémentaires pour le centre de loisirs du 08/02/2010 au 12/02/2010 inclus

Pour assurer le bon fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), il est nécessaire de procéder au recrutement de deux animateurs supplémentaires du 08 février 2010 au 12 février 2010 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à effectuer le recrutement de deux saisonniers en fonction des effectifs prévus et de signer les documents se référant à ce recrutement.
- Ces animateurs sont rémunérés à l'indice majoré 296 pour une durée hebdomadaire de 35 H.
- Les crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2010.

Le Maire,
ROLLIN Jean Emmanuel